

Festival des Marches du Temps 2026

Cahier des charges au marché médiéval

CONTEXTE

La Direction de la Culture et du Patrimoine a le plaisir d'organiser la troisième édition du festival Les Marches du Temps, qui se déroulera **les 11 et 12 juillet 2026**, au cœur du centre-ville de Vitré.

Pour rappel, la précédente édition, organisée en 2024, avait rassemblé près de 6 000 visiteurs, témoignant de l'enthousiasme du public pour cet événement festif et familial.

Tout au long du week-end, plusieurs compagnies médiévales inviteront petits et grands à un véritable voyage dans le temps à travers de nombreuses animations : escalade, musique, spectacles vivants...

Parmi elles :

- des compagnies de restitution historique, telles que les Lions de Montfort, les Coquillards de Villon, etc. ;
- des compagnies dédiées au jeune public, comme la Grande Roue, la Tour d'Escalade, etc. ;
- des compagnies de spectacle vivant, dont Axel le Jongleur, les Tritons Ripailleurs, etc.

Dans ce cadre, la Ville propose également un marché médiéval, en lien étroit avec les animations du festival. L'accès au marché est gratuit pour les visiteurs.

MARCHE

Installé **place Notre-Dame**, en extérieur, sur un site non couvert, dans un espace entièrement **piétonnisé** pour l'occasion, ce marché offrira une immersion authentique. Cet espace est interdit à la circulation des véhicules pendant toute la durée du festival pour assurer la sécurité du public et la qualité de l'offre.

Sur ces sols bitumés, le lestage est obligatoire, le piquetage interdit.

Fidèle à l'esprit du festival, il mettra à l'honneur l'artisanat médiéval, en privilégiant des démarches respectueuses du développement durable (choix des matériaux, circuits courts, etc.) et des thématiques liées à l'histoire des Marches de Bretagne (armement, vêtements, textile, etc.).

HORAIRES D'OUVERTURE

Ces horaires sont à respecter impérativement en continu :

- Samedi 11 juillet 2026 de 10h00 à 20h00
- Dimanche 12 juillet 2026 de 10h00 à 19h00

Les exposants s'engagent à être présents sur toute cette période. En cas d'absence constatée le jour de l'ouverture, l'organisateur reprend la disponibilité du stand attribué sans aucun dédommagement pour l'exposant.

Un service de sécurité sera présent la journée et un service de gardiennage sera assuré par l'organisateur pendant les horaires de fermetures.

CALENDRIER

Le dossier d'inscription doit parvenir complet et accompagné des documents demandés avant le **dimanche 29 mars 2026** via le formulaire.

COUT DE PARTICIPATION – REDEVANCE D'OCCUPATION

La participation au marché du festival est soumise au paiement d'une redevance correspondant à l'occupation temporaire du domaine public.

Le montant de cette redevance est fixé comme suit :

- Emplacement de 3 × 3 mètres : 110 €
- Emplacement de 3 × 5 mètres : 160 €

Ces montants sont forfaitaires pour la durée totale de l'événement.

Le règlement s'effectuera en ligne à réception du titre de paiement émis par le Trésor Public.

CONDITION GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

La Ville de Vitré retient les exposants selon les critères suivants :

- Dossier d'inscription complet avec documents complémentaires
- Respecter les critères présentés en contexte : manifestation à caractère historique, offre médiévale
- Complémentarité de l'offre vis-à-vis des autres exposants
- Qualité de fabrication des produits (fait main et/ou fabrication locale)
- Exposer dans une échoppe en bois ou un barnum avec structure non visible et bonne décoration sur le thème médiéval. Toute décoration d'aspect moderne (matières synthétiques, plastiques, publicités, couleurs flashy, etc.) est proscrite
- Place disponible
- Incidents antérieurs (impayés, dégradations, incivilités, etc.)

L'organisateur met à disposition des exposants :

- Un emplacement selon les préférences souhaitées : 3 mètres ou 5 mètres linéaires / 3 mètres de profondeur
- Une alimentation électrique (uniquement pour les restaurateurs)
- Une salle avec toilettes : possibilité de stocker vos affaires personnelles et café/thé à disposition
- Un service de gardiennage pendant les horaires de fermeture du marché

Le décor de l'emplacement est à la charge de chaque participant.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vols, pertes et intempéries.

Si le marché n'avait pas lieu pour des raisons indépendantes de l'organisateur ou cas de force majeure, les sommes versées restent acquises à l'organisateur.

Dans le cadre de la formalisation de l'inscription du participant au marché médiéval, une convention de participation est signée entre la Ville de Vitré et le participant. Les modalités de règlement y sont exposées.

En paraphant le bulletin d'inscription, les participants s'engagent à respecter ces conditions générales, ainsi que toutes les dispositions nouvelles pouvant être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt général du marché médiéval par les organisateurs.

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de participation.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »